Bac Général Maths + SES (Mathématiques et Sciences économiques et sociales)

SUJET D'EXAMEN (SESSION OFFICIELLE)

Sciences économiques et sociales - Session 2026

Sujet de l'examen national tel que publié pour la session indiquée. Source : sujets nationaux publiés par le ministère chargé de l'examen et les services académiques. Document mis à disposition par FormaV pour la révision.

Toutes les annales et leurs corrigés : https://bac-maths-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2026

Sciences économiques et sociales

ÉPREUVE DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2026

Durée de l'épreuve : **4h00**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé

Dès que le sujet est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte **10** pages numérotées de **1/10** à **10/10**.

Le candidat traite au choix le sujet de dissertation ou l'épreuve composée.

Il indique sur sa copie le sujet choisi.

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- *de répondre à la question posée par le sujet ;*
- *de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;*
- *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;*
- *de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

Les inégalités de revenus sont-elles le seul défi posé par la croissance économique ?

DOCUMENT 1

Évolution du PIB et du coefficient de Gini (après impôts et prestations sociales), en France

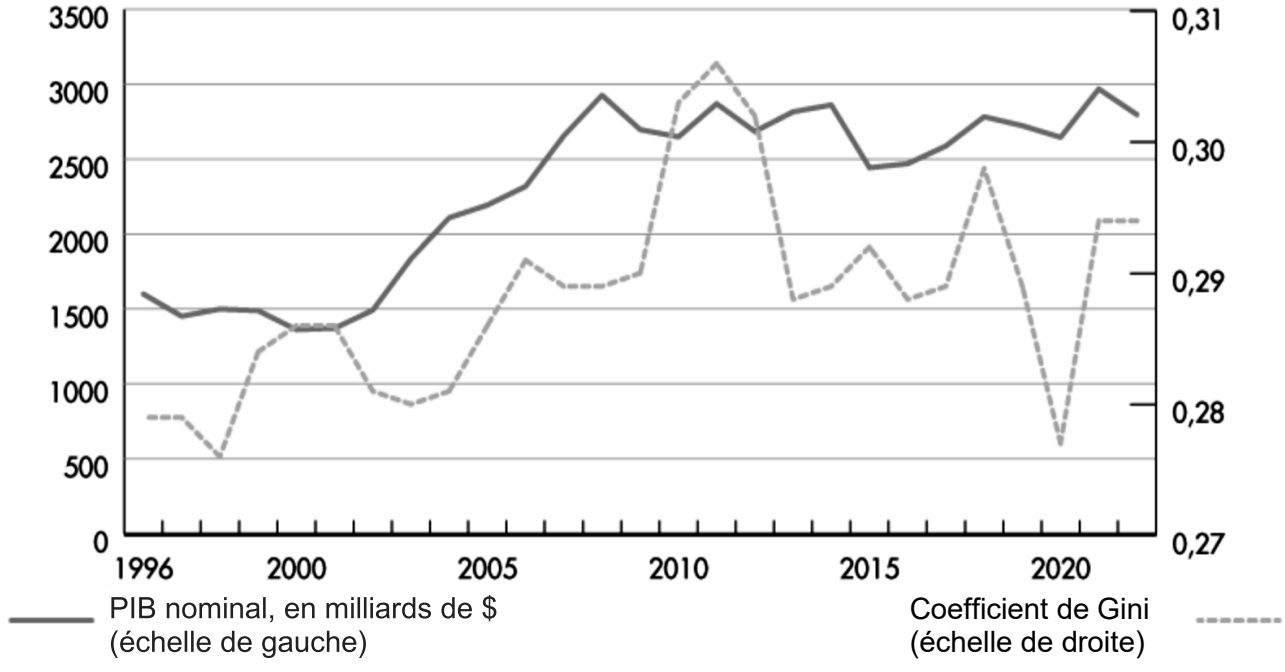

Source : d'après « Les inégalités en France en 2025 », www.lafinancepourtous.com, 19 juin 2025.

DOCUMENT 2

Revenu salarial annuel moyen, en France, en 2021

Caractéristiques	Revenu salarial annuel moyen (en euros)	Salaire annuel moyen en équivalent temps plein (en euros)	Volume de travail moyen en équivalent temps plein (en %)
Niveau de diplôme			
Diplôme supérieur à bac+2	38 870	44 940	87
Bac+2	27 490	32 510	85
Baccalauréat	21 650	26 900	80
CAP, BEP ou moins	18 600	24 690	75
Sans diplôme	15 650	22 620	69
Catégorie socioprofessionnelle			
Cadres et chefs d'entreprise salariés	43 000	50 050	86
Professions intermédiaires	23 940	29 590	81
Employés	14 530	22 350	65
Ouvriers	16 040	22 680	71
Ensemble	**22 420**	**30 290**	**74**

Lecture : En 2021, les employés ont un salaire annuel moyen en équivalent temps plein de 22 350 euros et travaillent en moyenne 65 % d'un temps plein annuel. Ils perçoivent ainsi un revenu salarial moyen de 14 530 euros sur l'année.

Champ : France hors Mayotte, tous salariés hors apprentis, stagiaires, élus, salariés de l'agriculture et particuliers-employeurs.

Source : d'après INSEE Références, *France, portrait social*, 21 novembre 2024.

DOCUMENT 3

**Évolution des émissions de CO_2 (en Mt éq. CO_2)[1]
et du PIB nominal (en milliards de dollars US) dans le monde,
entre 1970 et 2023**

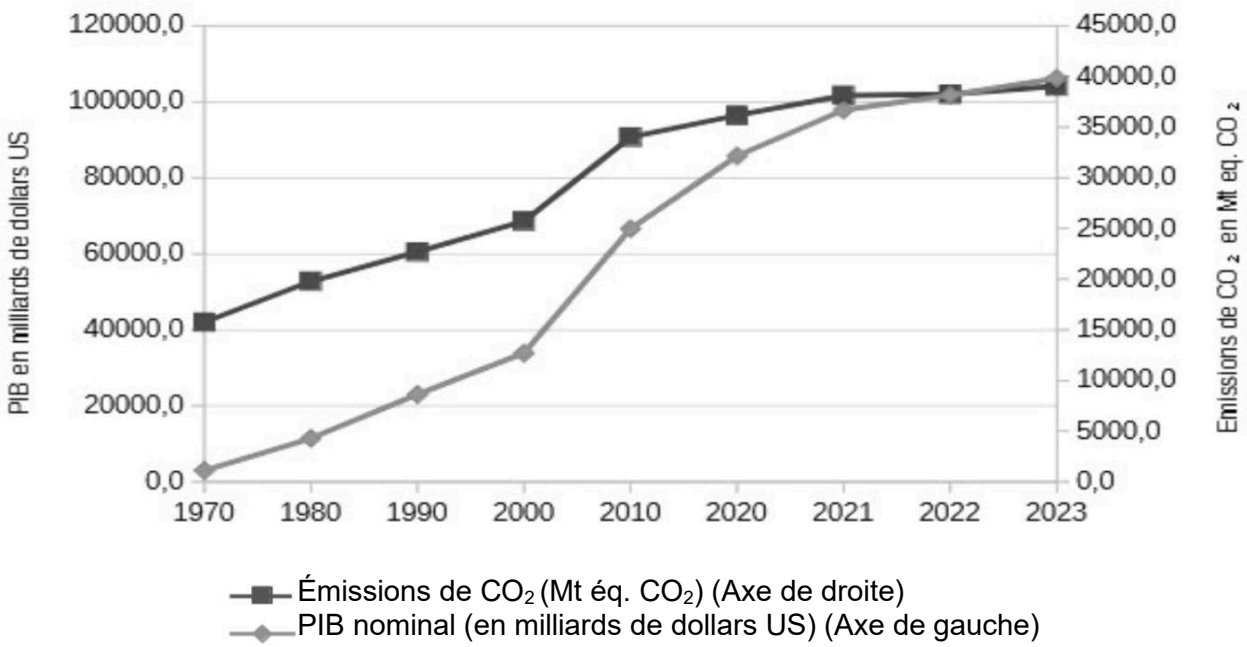

Source : d'après https://banquemondiale.org, 16 juin 2025.

1 : Émissions de CO_2 (en Mt éq. CO_2) : émissions de dioxyde de carbone, à l'exclusion de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et des forêts, en millions de tonnes équivalent CO_2.

DOCUMENT 4

Dans le gyre[1] subtropical du Pacifique Nord, siège du […] « continent de plastique », la concentration de débris en plastique de petite taille a flambé, révèle une étude de l'ONG The Ocean Cleanup publiée mardi 19 novembre dans la revue Environmental Research Letters. On pouvait trouver dans cette zone, qui couvre six fois la superficie de la France, jusqu'à 10 millions de microparticules par km^2 en 2022, soit dix fois plus qu'en 2015.

« Ces données ont été collectées grâce à nos opérations de nettoyage en mer », précise Laurent Lebreton, responsable de la recherche à l'ONG et premier auteur de l'étude. […]

Les résultats montrent qu'au sein du vortex[2], la concentration massique de fragments en plastique de moins de 5 centimètres – ce qui comprend les microplastiques de 0,5 millimètre à 5 millimètres et les mésoplastiques de 5 millimètres à 5 centimètres – est passée d'une moyenne de 2,9 kg par km^2 en 2015 à 14,2 kg par km^2 en 2022. Leur nombre aussi a augmenté de façon significative. […]

« Les grands déchets sont ceux qui attirent le plus le regard, mais aujourd'hui, ce qui inquiète le plus les scientifiques, ce sont les microplastiques et les nanoplastiques[3], car ils peuvent entrer dans les organes et s'accumuler petit à petit dans la chaîne alimentaire », souligne le chercheur, rappelant que nombre d'additifs présents dans ces particules présentent des « effets toxiques ». « On considère que l'océan est vraiment en danger, car plus les fragments sont petits, plus ils ont tendance à couler, ce qui signifie que toute la colonne d'eau va être perturbée », avertit-il.

[…]

« Cela confirme l'hypothèse d'une pollution plastique flottante à longue durée de vie dans les milieux aquatiques mondiaux, qui s'est lentement dégradée et a été transportée vers le North Pacific Garbage Patch, souligne Laurent Lebreton. Il peut s'écouler plusieurs décennies entre le moment où les déchets sont rejetés et celui où ils s'accumulent sous forme de microplastiques dans [cette zone] … La pollution observée actuellement pourrait donc être le résultat de l'explosion de la production plastique au début de ce siècle ».

Source : d'après Sylvie BURNOUF, « Le « continent de plastique » du Pacifique Nord accumule de plus en plus de déchets », www.lemonde.fr, 22 novembre 2024.

1 : Gyre : tourbillon marin à l'échelle d'un bassin océanique.
2 : Vortex : tourbillon d'eau.
3 : Nanoplastiques : la taille des nanoplastiques est inférieure (de 1 millième) à celle des microplastiques.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.
Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé aux candidats de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.
Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- *en développant un raisonnement ;*
- *en exploitant les documents du dossier ;*
- *en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- *en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances *(4 points)*

Vous montrerez que les asymétries d'information sur le marché du travail sont une source de chômage structurel.

Deuxième partie : Étude d'un document *(6 points)*

Appréciation de sa propre profession par comparaison avec celle de son père (en %)

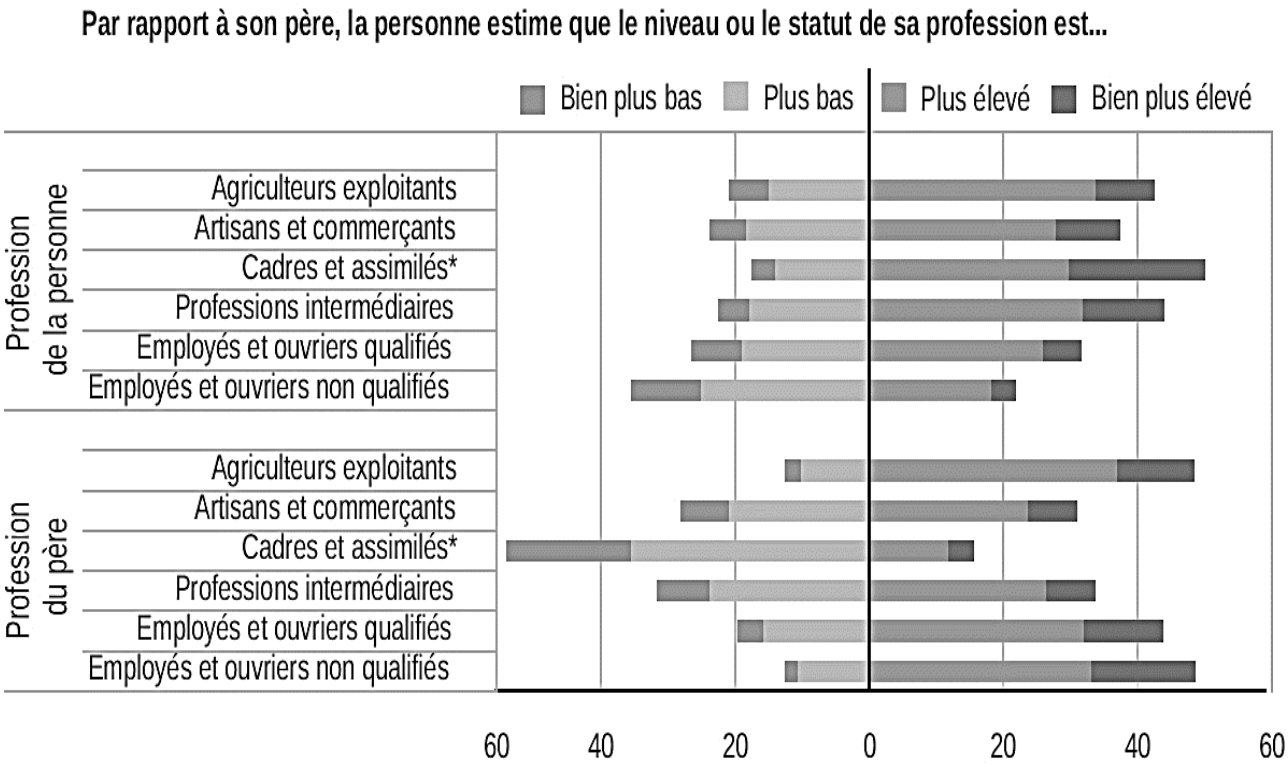

***** Cadres et assimilés : Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus.

Champ : France métropolitaine, personnes de 30 à 59 ans.

Source : d'après Tiaray RAZAFINDRANOVONA, « Malgré la progression de l'emploi qualifié, un quart des personnes se sentent socialement déclassées par rapport à leur père », *Insee première*, Enquête Formation et Qualification Professionnelle 2014-2015, n° 1659, 12 juillet 2017.

Lecture : Un peu plus de 20 % des agriculteurs exploitants considèrent que le niveau ou le statut de leur profession est plus bas ou bien plus bas que celui de leur père. Un peu moins de 15 % des personnes dont le père fut agriculteur exploitant considèrent que le niveau ou le statut de leur profession est plus bas ou bien plus bas que celui de leur père.

Questions :

1. À l'aide des données du document et d'un calcul simple, vous caractériserez les quatre types de réponse d'une personne dont la « profession du père » est « cadres et assimilés ». *(2 points)*

2. À l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez qu'il existe des limites aux tables de mobilité comme instrument de mesure de la mobilité sociale. *(4 points)*

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire *(10 points)*

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez les effets du numérique sur le travail et l'emploi.

DOCUMENT 1

L'ubérisation fait son apparition pour la première fois dans le dictionnaire *Le Petit Larousse* 2017, qui le définit comme la « remise en cause du modèle économique d'une entreprise ou d'un secteur d'activité par l'arrivée d'un nouvel acteur proposant les mêmes services à des prix moindres, effectués par des indépendants plutôt que des salariés, le plus souvent *via* des plates-formes de réservation sur Internet ».

Il s'agit d'un processus économique qui, grâce aux nouvelles technologies numériques, contourne les secteurs classiques de l'économie en créant un nouvel intermédiaire, qui met en relation directe les utilisateurs et les prestataires, sous la forme d'une plateforme numérique. […]

L'ubérisation remet en cause le salariat comme norme. Les prestataires effectuent des « missions », ils sont rémunérés à la tâche. On parle de « revenu », de « chiffre d'affaires » et non plus de « salaire ». […]

Si le travail indépendant permet davantage de liberté dans l'organisation de son temps de travail, il est aussi vecteur d'incertitudes et d'insécurité. La précarisation des indépendants « ubérisés », qui ne bénéficient pas des protections liées au statut de salarié, est régulièrement dénoncée. […]

Les critiques dénoncent également un « salariat déguisé » qui accentuerait la sous-traitance et serait un moyen pour les entreprises de se libérer des charges patronales en employant de la main-d'œuvre bon marché. La sociologue Sarah Abdelnour montre dans son étude « *Moi, petite entreprise. Les auto-entrepreneurs, de l'utopie à la réalité* » (2017), que ce sont souvent les employeurs qui imposent à leurs (potentiels) salariés l'installation sous le régime d'auto-entrepreneur.

La Cour de Cassation a jugé en 2020 que les chauffeurs Uber n'étaient pas des indépendants, mais des salariés, notamment en raison du lien de subordination[1] auquel ils sont soumis : le chauffeur ne choisit pas l'itinéraire, il ne fixe pas ses tarifs… Les chauffeurs sont donc lésés, car ils devraient recevoir les avantages accordés par le droit du travail : congés payés, protection de la santé par l'employeur, indemnités de licenciement et chômage. De même, Deliveroo a été condamné en 2022 pour travail dissimulé, en imposant à ses livreurs d'être indépendants alors que leurs tâches relèvent du salariat.

Source : « Qu'est-ce que l'ubérisation ? », www.vie-publique.fr, 10 septembre 2025.

1 : Lien de subordination : situation dans laquelle une personne travaille sous l'autorité d'une autre.

DOCUMENT 2

Part des employés (18-64 ans) qui travaillent habituellement ou occasionnellement à domicile, en France, de 2018 à 2023 (en %)

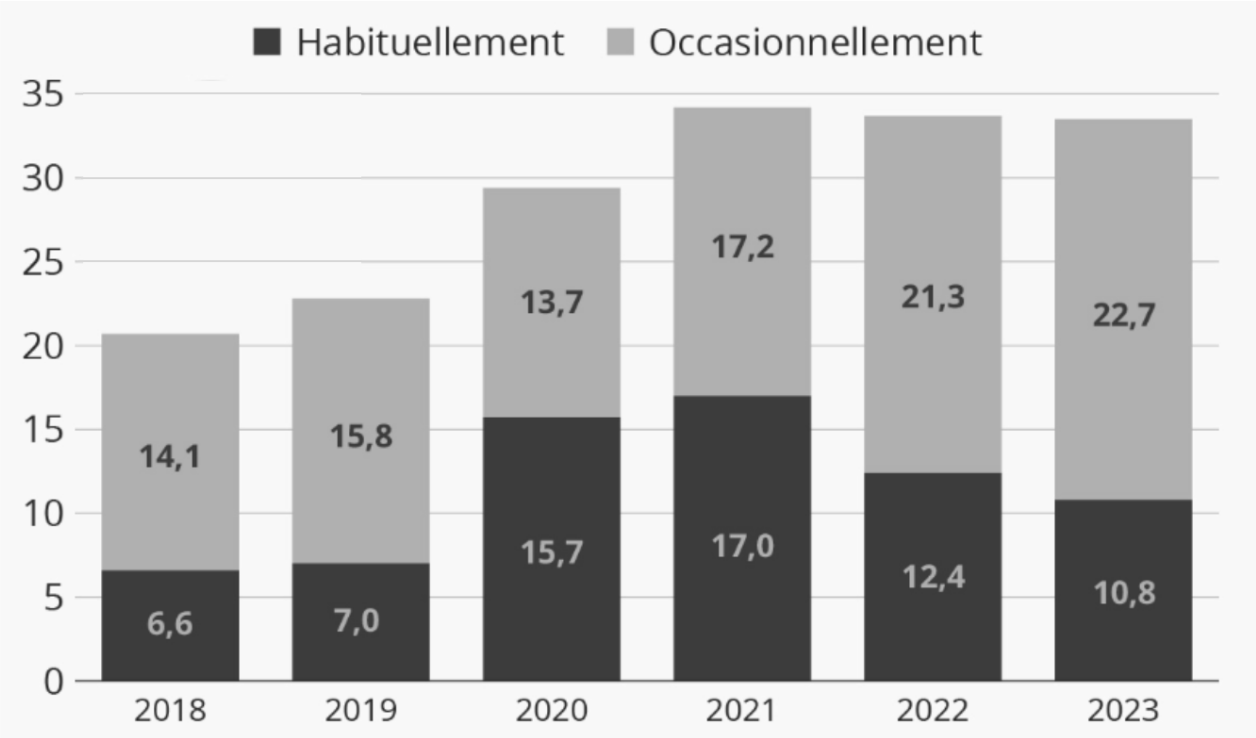

Source : Sheelah DELESTRE, « Le travail en télétravail et en hybride en France - Faits et chiffres », https://fr.statista.com, 23 avril 2025.

Note :

- « Habituellement » correspond à des employés travaillant depuis chez eux au moins 3 jours par semaine.
- « Occasionnellement » correspond à des employés travaillant depuis chez eux uniquement un jour par semaine.

DOCUMENT 3

Projection de l'expansion[1] de certains métiers entre 2019 et 2030 (en % et en milliers)

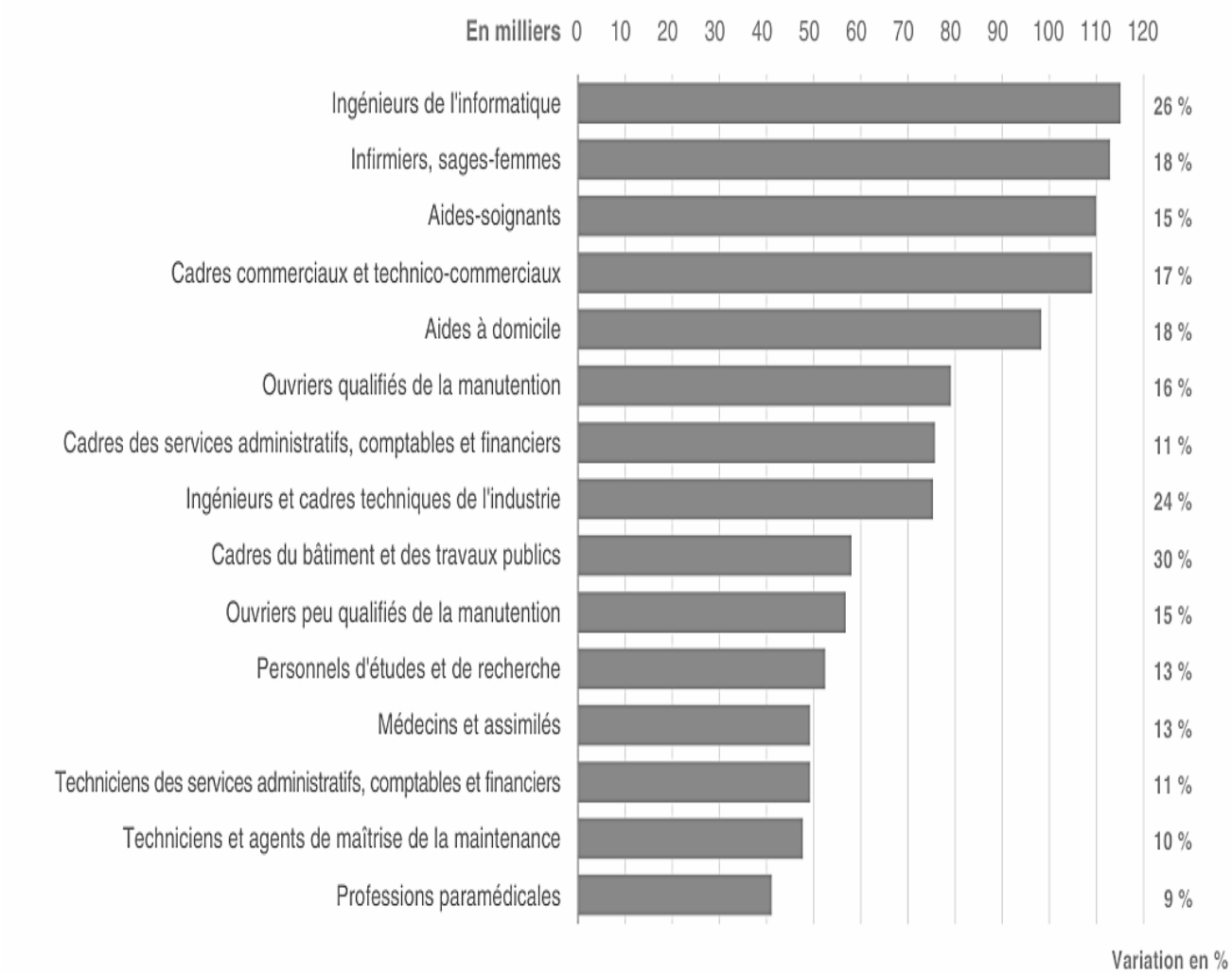

Champ : France métropolitaine.

Lecture : En 2030, il y aurait 115 000 postes d'ingénieurs de l'informatique en plus, soit une hausse de 26% par rapport à 2019.

Source : d'après Jean-Christophe SCIBERRAS, Cécile JOLLY, Jean FLAMAND, Boris LE HIR, Martin REY, Alexis EIDELMAN, Camille COUSIN, Aurore DESJONQUERES, « Métiers 2030 - Rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications », *DARES* et *France Stratégie*, 2022.

1 : Expansion : accroissement, essor.